Trois administrateurs du Comptoir des fonds publics ont déjà été cités. Est-ce vrai.

Quant à notre ancien administrateur de notre société, l'avait donné sa démission dimanche par lettre chargée, précisément contre les rachats des titres opérés avec l'argent de la société.

» Hier, mardi, j'ai appris à sept heures du soir et à huit heures du matin seulement et le bilans des titres à la Bourse.

» Je tiens à déclarer que devant cette situation je n'ai pas quitté Paris ; je me suis rendu ce matin chez M. Rouly de Balogne, commissaire de police de mon quartier, à qui j'ai fait ma déclaration.

» Je reste pour sauvegarder les intérêts des actionnaires de nos diverses sociétés et pour contribuer au rétablissement de nos affaires.

» Agréez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : LUCIEN GAUN.

Nouvelles Étrangères

SÉANCE TUMULTUEUSE

AU LANDTAG DE BOHÊME

Prague, 17 mai. — Le Landtag a été aujourd'hui le théâtre de scènes violentes entre députés jeunes Tchèques et Allemands à propos de la création d'un tribunal d'arrondissement à Tusitentanau que le parti Tchèque considère comme une tentative de division du pays.

Un orateur allemand a été assailli par les jeunes Tchèques. Les députés allemands sont accourus pour les protéger.

Une bagarre s'en est suivie, les bancs ont été brisés, les feuillets des sténographes arrachés, le tumulte indescriptible. Le président a ajourné la séance à une date indéterminée.

On croit que la Diète sera dissoute. L'effervescence est grande à Prague.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Culine candidat à Roubaix

Le Comité central du Parti ouvrier s'est réuni hier soir. Il a décidé à l'unanimité de reporter, pour la quatrième fois, Culine comme candidat au conseil d'arrondissement dans le canton de Roubaix Est.

Aucune décision n'a été prise en ce qui concerne les élections législatives.

L'Election du Conseil Général à Bailleul

La candidature réactionnaire de M. Lotthé ne paraît pas aller comme sur des roulettes.

La plupart des cult vateurs restent fort perplexes devant le candidat des gros propriétaires et ils se demandent avec quelque raison, si les intérêts des humbles, de ceux qui ne possèdent rien ou presque rien, seraient défendus avec un zèle extrême par M. Lotthé.

Tout le monde en doute et tout le monde paraît être dans le vrai.

Le temps où les grenouilles demandaient un roi est un temps lointain qui ne paraît point avoir de réminiscences parmi les hommes de notre époque.

A Bailleul on a mis si souvent et si longtemps des autoritaires sur le pavois, qu'on doit être un de ce rôle de dupes.

Les riches peuvent avoir intérêt à nommer des hommes du caractère de M. Lotthé. Les autres, c'est-à-dire la masse, les cultivateurs qui trument du matin au soir pour gagner à la sueur de leur front le pain de la famille, ceux-là seraient singul èrement naïfs s'ils se signalaient par le réactionnaire Lotthé se soucie de leurs souffrances.

Il les ignore et ne s'en préoccupe guère. Ce qu'il veut c'est être nommé conseiller général.

Et chose curieuse, dans un arrondissement essentiellement agricole, le plus agricole même de la région du Nord, la culture ne songe jamais à nommer l'un des siens pour la représenter dans les assemblées délibérantes.

C'est toujours un homme qui ne sait rien des intérêts des petits, qui est chargé par les trop confiants électeurs, de les représenter.

Pour l'élection qui se prépare, les choses se présentent avec une clarté parfaite.

Aucune erreur n'est possible.

D'un côté M. Dûné, un républicain honnête et convaincu, cultivateur très pénétré des intérêts de la culture, connaissant admirablement les besoins du canton, affable, serviable, d'un abord facile et à qui tout le monde peut parler sans mettre de gants.

De l'autre, un autocrate minuscule, prétentieux et cassant, n'ayant jamais souffert des mille souffrances endurées par les humbles ; —, ambitieux sans scrupules ayant successivement affiché les opinions les plus diverses.

On l'a vu tour à tour impérialiste, clérical, boulangiste, orléaniste. Le voici maintenant républicain RALLIÉ.... en attendant ces transformations futures.

Les électeurs se laisseront-ils cette fois encore prendre au piège réactionnaire tendu sous leurs pieds?

Nous voulons espérer pour le canton de Bailleul qu'il en ira comme le jeune paysan des Lotthé et offrir un fils une veste de premier grandeur, pour faire pendant à la mémorable redingote du père.

Cour d'appel de Douai

L'AFFAIRE

des étudiants de la Catho

Au commencement de l'audience du mercredi 17 mai, la Cour a prononcé son arrêt dans l'affaire des étudiants de la Catho.

La Cour reconnaît coupables, avec circonstances atténuantes, de bris de clôture: MM. Leroy, Gardereïn et Fouque, acquitte de ce chef en première instance, et les condamne pour ce délit chacun à cinquante francs d'amende.

La Cour infirme la condamnation à quinze francs d'amende prononcée contre M. Leroy, pour dommage à la propriété mobilière d'autrui.

Elle élève à

A cent cinquante francs pour M. Fouque et à trois cents pour M. Clément, l'amende de cent francs prononcée contre ces derniers pour violences et voies de fait envers les agents de la force publique dans l'exécution des sommations ;

A cent francs, l'amende de cinquante francs infligée à M. Maignand, pour rébellion envers les agents.

A cinquante francs, l'amende de vingt-cinq francs prononcée contre M. Mandeuis pour coups et violences envers un particulier.

Enfin la Cour ordonne que le bénéfice de la loi Bérenger accordé par le tribunal de Lille sera relevé à tous les prévenus.

Quel qu'en soit le sens, le jugement rendu hier, nous n'avons fait ni fait faire aucune démonstration pour déterminer le ministère public à appeler du jugement de première instance. Nous n'avons pas cru devoir relever, en leur temps, les insinuations qui se sont produites à ce sujet, parce que nous aurions cru faire offense, en seulement y répondant, aux honorables magistrats qui dirigent les parquets de Douai et de Lille.

Le jugement de M. Parenty ne nous avait d'ailleurs pas déplu, à un certain point de vue, car, par l'exagération même de son indulgence, il avait provoqué un mouvement général de protestation dans le public.

Et dans des procès de ce genre, les sympathies de l'opinion vous dédommagent amplement des injustices et de la partialité de certains magistrats.

Les juges d'appel ont été de notre avis à l'égard de la sentence du tribunal de Lille, puisqu'ils l'ont infirmée et en ont prononcé une plus sévère pour les étudiants de la Faculté catholique.

Ils ont justifié, ainsi, les critiques que nous avions eu devoir diriger contre M. le président Parenty, et que l'avocat lévimont nous a reprochées d'une façon si sourbe à l'audience de mardi.

Ce lévimont personnage en aura été pour sa déroire rid cule. La Cour de Douai lui a donné la leçon qu'il méritait.

G. R.

Une Lettre de Basly

M. Basly, député du Pas-de-Calais, adresse au *Travailleur* la lettre suivante :

Paris, le 16 mai 1891.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié samedi dernier une note où, sous la forme dubitative contumière aux lancours d'imputations calomnieuses, il est dit que mon ami Lamendin et moi sommes invités à venir à Lomme préparer le terrain électoral pour un candidat « opportuno-nanciste. » Puis vous nous mettez au défi de « faire cette mauvaise besogne ».

Personne n'a sollicité notre concours en faveur d'aucun candidat aux élections prochaines. Nous n'avons donc pas à examiner quant à présent si cette que présenteront les républicains de Lomme est plus ou est moins panamisé ou panamisable que celui que vous comptez lui opposer.

Vous ajoutez que vous ne nous croyez « pas encore assez corrompus pour cela. »

Pourquoi cette restriction? Serait-ce que vous savez qu'il ne faut pas trop haut parler de corde dans la maison où l'y a un pendu? Serait-ce que vous avez pensé à certain de vos ordinaires inspirateurs qui naguère siégea, par suffrage des juges correctionn ls, dans une enceinte beaucoup plus fermée que le Palais-Bourbon ?

Notre ce ma à vos yeux, celui qui nous mérite vos basses insinuations, vos fréquentes insultes est que nous entendons servir à leur façon, non à la vôtre, les intérêts des ouvriers de qui nous sommes les mandataires. Parce que nous répudions vo're cosmopolitisme germanisant, parce que nous sommes avant tout des socialistes nationaux, vous affectez de nous confondre avec les vendu-de Panama. C'est un procédé de discussion qui nous laisse dédaigneux, excepté cependant lorsque vos appréciations diffamat oires se précisent, comme en cette circonstance, par une information mensongère.

Je vous respire, Monsieur, d'insérer dans votre plus prochain numéro cette réponse à votre déloyale attaque.

BASLY.

Comme on le voit, le citoyen Basly n'a pas « empoché » avec la même sérénité que le *Réveil du Nord* les injures du *Travailleur*.

Et non-seulement il répond de la bonne encre à ses insulteurs, mais encore il n'hésite pas à répudier hautement le cosmopolitisme germanisant des Jules Guesde, des Lafargue et des Delory.

En face de la platitude et de la veulerie du *Réveil* devant les internationalistes-collectivistes, il était temps que s'élevât une voix indignée et généreuse pour protester que parmi les socialistes il y a toujours des Français et des patriotes!

G. R.

* * *

Nous ferons remarquer que le *Réveil du Nord* n'a pas dit un mot du démenti que nous avons opposé aux racontars relatifs à notre attitude dans l'élection Lamendin.

Ceci dit pour constater simplement, une fois de plus, combien sont toujours mal fondés ses récits et ses allégations.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Roubaix

Il n'y avait plus hier matin que 150 ouvriers en grève ; 100 au tissage Dubar-Toulemonde rue de la Vigne et 50 à la filature de MM. Valentin frères.

Cette détente fait espérer que les grèves partielles qui sévissent depuis plus de quinze jours seront terminées aujourd'hui et demain.

On prête l'intention à MM. Valentin frères, si le travail n'est pas repris dans quelques jours, de fermer leur usine.

Ainsi que nous l'avons annoncé le travail a repris conditionnellement chez M. Henri Prouvost rue du Monde.

* * *

Ainsi que nous le disons plus haut, la reprise a été complète chez MM. Motte et Bourgeois, mais on nous annonce que 37 ouvriers ont reçu leur livret et été renvoyés.

Ils ont, paraît-il, attaqué leur patron au prud'hommes.

Une grève de maçons

Douze manœuvres de maçons, occupés à la reconstruction de l'usine Lemaire et Dillies, 5 Impasse rues du Coq-Français et des Longues-Haies, travaillent pour le compte de M. Dhaliuin-Grense, ont quitté le travail à une heure du soir, réclamant une augmentation de 2 centimes à l'heure.

A Tourcoing

Reprise du travail

La journée d'hier a été marquée par la reprise générale du travail dans les deux établissements où des grèves avaient éclaté depuis 8 et 10 jours.

Au tissage Toulemonde, boulevard Gambetta, une trentaine d'ouvriers sont entrés hier matin à l'heure réglementaire.

Quatre-vingts autres ouvriers environ qui s'étaient réunis comme les jours précédents, place Thiers, informés du fait se présentèrent également et reprirent le travail. Enfin le complément du personnel est venu à 4 heures 1/2 à l'exception de 4 ou 5 ouvriers.

Le reprise du travail a eu lieu aux anciennes conditions.

A la filature Pollet, rue de la Chapelle reprise du travail également à la rentrée du matin avec les conditions que nous avons fait connaître hier.

Les grèves sont terminées. Néanmoins des placards apposés hier sur ville, annoncent pour samedi au Petit-Château une réunion dans laquelle l'agitateur Pablo Lafargue prendra la parole.

A Lille

Au tissage Courmont

Hier matin, à dix heures, dans une réunion qu'ils ont tenue, les grévistes ont appris, par le citoyen Lambert, que deux d'entre eux étaient invités à se présenter, vers une heure, chez M. Lancien, juge de paix.

Le juge a demandé à ces délégués si les grévistes acceptaient une nouvelle entrevue, en son cabinet, avec leurs patron et directeurs ; ils ont répondu qu'ils s'en référeraient à leurs camarades.

Dans une réunion, qui a eu lieu le soir, cinq délégués ont été désignés pour cette entrevue. Ils se rendront ce matin chez M. le juge de paix pour y rencontrer avec M. Courmont et ses directeurs.

On espère enfin une solution heureuse de cette entrevue.

Les grévistes se réuniront à deux heures, pour entendre les explications de leurs délégués.

A Armentières

La réunion obligatoire des grévistes forcés du tissage de MM. Villard, Castelbon et Vial, a été ajournée à vendredi prochain, à dix heures du matin.

Le comité des grévistes nous prie d'insérer la communication suivante :

Dans la réunion du 15 mai, les ouvriers tisserands ont mis fin par au vote, les employés à la préparation et les bleuteurs de la journée étant des grévistes forcés.

Il y a deux Vatelier Villard. 306 tisserands, hommes et femmes, les apprenti- n'étaient pas en âge de se prononcer à ce sujet.

Les ouvriers étaient loin de s'attendre à un vote secret pour la réunion de deux heures et demie, la délégation des femmes n'étant arrivée qu'à quatre heures.

La continuation de la grève avait été votée à main levée à 305 voix contre 6 et demie et beaucoup d'ouvriers s'étaient retirés après le vote : par ce fait il manque 182 votants.

Le vote secret a été mis à cinq heures et a produit les résultats suivants :

Pour la continuation de la grève 218 voix, pour la reprise du travail 6 voix.

Le dépouillement a été fait par la délégation des femmes.

La Pluie

A ROUBAIX

Vers quatre h-ures, un orage a passé sur Roubaix sans s'y arrêter d'ailleurs ; des tourbillons de poussière ont aveuglé les passants ; quelques coups de tonnerre, de rares éclats, un peu de pluie. Celle-ci est tombée en abondance entre 10 h. 1/2 et 1 h. 1/2 du soir.

On nous signale une chute de cheminée, rue de l'Archimède, mais il n'y a aucun accident à signaler.

A TOURCOING

A 4 heures, nous fûmes menacés d'un violent orage. Le ciel en un instant s'était complètement couvert de gros nuages, puis un vent violent soufflant en tourbillon s'éleva.

Quelques coups de tonnerre se firent entendre accompagnés d'une très légère averse dans le centre de la ville, puis l'orage se dissipa, entraîné dans la direction de la Belgique.

Du côté de la ferme de la Bourgogne, l'eau est tombée en abondance.

A partir de 5 heures 1/2, la pluie a commencé à tomber très faiblement d'abord jusque vers 8 heures. A partir de ce moment elle est tombée en plus grande abondanmmant.

A LILLE

Hier après-midi, vers 4 heures, un violent ouragan s'est déchaîné sur notre région. Le vent a soufflé avec rage, pendant quelques minutes, soulevant des nuages de poussière et faisant même quelques avaries à des immeubles, puis une pluie torrentielle lui a succédé.

Elle n'a duré que peu de temps ; mais pendant le reste de la soirée et la nuit, les cataractes du ciel sont restées ouvertes, abreuvant la terre avide de cette eau bienfaisante.

A CALAIS

Calais, 17 mai — Depuis deux heures de l'après-midi, la pluie tombe abondamment par intermittences.

M. le Préfet du Nord

Le Réveil du Nord s'essouffle en deux longues colonnes à expliquer l'attitude agressive qu'il a cessé de prendre, depuis quatre ans qu'il existe, envers le préfet républicain du Nord.

La tâche était difficile, à ce qu'il paraît, car notre modérée n'a pas su trouver autre chose que des généralités, des accusations vagues, des considérations sans précision et sans preuves.

Vos affirmations sont stupéfiantes, s'écrie-t-il! Votre prétention est ridicule! Lisez notre collection !!

Nous n'avons rien fait d'assez grave au *Réveil*, pour qu'il nous condamne à compulser ses numéros parus depuis quatre ans.

Nous préférons nous en rapporter à lui, et nous acceptons le résultat des laborieuses recherches auxquelles il s'est livré pour découvrir, dans ses dénonciations passées, des faits dont M. Vel Durand puisse être incriminé.

Or, qu'a-t-il trouvé ?

Que M. le Préfet a pris des mesures d'ordre hors de son ressort à l'occasion des élections de mai 1890, 1891 et 1893 (le *Réveil* ne parle pas de 1892) ; qu'il a affiché son mépris pour le suffrage universel en n'invitant pas à ses dîners et à ses soirées les citoyens Delory et Lafargue, et qu'enfin il refusé de rallier certaines délibérations du conseil municipal de Roubaix.

Et c'est tout ! Et c'est là ce que le *Réveil* appelle des « raisons plausibles et des griefs sérieux ! »

Il n'y a pas, bien entendu, un seul de ces griefs qui tienne debout.

Les mesures d'ordre du 1er Mai, justifiées d'ailleurs par les circonstances, ont été ou prises par la municipalité de Lille, ou ordonnées par M. le ministre de l'Intérieur. M. Salisset-Schneider lui-même eût été encore à la tête du département du Nord, qu'il n'aurait pas agi autrement que M. Vel-Durand.

Quant à l'attitude de M. le Préfet à l'égard de la municipalité roubaisienne, loin de lui être systématiquement hostile, c'est en été constamment empreinte de la plus grande bienveillance, et nous avons en rapportons sur ce point à M. le maire Carrette lui-même.

Aussi bien, le *Réveil* parle comme s'il avait toujours été, comme l'organe, du moins le défenseur autorisé de l'ART ouvrier.

Or, il n'avait pas encore adopté son attitude d'aujourd'hui, il n'était que simple journal « radical » combattant les candidats socialistes, que déjà depuis longtemps il était parti en campagne contre notre préfet républicain.

Il a commencé ses attaques contre M. Vel-Durand, dès les premiers temps de son administration, avec malveillance et avec parti pris, et uniquement — l'impulsance où il se trouve aujourd'hui de relever contre lui aucun acte anti-démocratique — parce qu'il ne lui pardonnait pas d'avoir accepté la succession de M. Salisset Schneider.

G. R.

Conférence agricole — M. Comon, professeur départemental d'agriculture, fera à Condé, dimanche prochain 21 mai, une conférence agricole publique sur la sécheresse et les fourrages.

Réun on à la Mairie, à deux heures.

La Prévoyance des Familles, tel est le titre d'une Société humanitaire récemment fondée et fonctionnant légal ment sous le contrôle du gouvernement, dans le but de servir un capital de 5,000 francs aux héritiers d'un sociétaire après décès.

Les cotisations sont minimes et la *Prévoyance des Familles* est évidemment appelée à un développement considérable.

La Société désire constituer des Comités autonomes dans chaque commune de France. Ecrire au siège social à Paris, 15 rue de la Villeneuve (Bb Bonne Nouvelle).

Les betteraves. — On nous a fait dire hier dans l'*Agriculture et la sécheresse* que les betteraves étaient quelques dans notre région. M. Milleraud, nous avait pas indiqué la situation comme si malheureuse et certainement la plupart des betteraves pousseraient bien. Rien n'était désespéré hier, tout est presque sauvé aujourd'hui.

Chronique Locale

ROUBAIX

La fête des pompiers. — A l'occasion de la fête St-Mamert, le Maire de la ville de Roubaix, passera en revue le dimanche 21 mai, à midi, le corps des Sapeurs-Pompiers commandé par M. Hubert, capitaine commandant.

A deux heures et demie, un banquet sera offert à la Compagnie dans la salle de l'hôtel et à 8 heures du soir bal de familles.

Lundi 22 courant à 11 heures, un obit sera chanté à l'église St-Martin pour les pompiers

Le même jour à 2 heures ur à la cible où prix seront offerts aux plus adroits.

Lux fat ! — Et-ce à Mouveaux, ou bien à Roubaix ? Franchement, on aurait pu se le demander hier soir.

A neuf heures quelques rues du centre — les pri-liées — éta ent faiblement éclairées par la lueur tremblotante de rares réverbères, jetant sur le pavé une clarté incertaine.

A neuf heures, encore. Sur Roubaix, stait absolument dans les ténèbres : on ne réverbère allumé ; il en était de même dans un grand nombre de rues, parmi lesquelles on citerons au hasard la rue du Coq-Français, la rue Sainte-Thérèse, la rue Saint-Jean, etc..., etc...

Un de nos correspondants, rencontrant un allumeur de réverbères, a reçu de lui cette réponse ineffable : « A partir aujourd'hui, monsieur, on ne commence à allumer qu'à partir de quatre heures moins un quart. »

Pourquoi diable ce retard dans l'éclairage des rues, comme dans l'extinction qui s'opère souvent beaucoup trop tôt, vers une heure et demie, — pour préciser, — c'est à-dire, au moment où les rues ont le plus besoin de lumière, pour la sécurité publique ?

Un accident. — Hier après midi, vers deux heures et demie, un accident est survenu à la campagne en construction de M. Victor Vaissier.

Un maçon, Edmond Liénard, 20 ans, était occupé sur le mur de clôture de six mètres, quand il perdit l'équilibre et tomba sur des gitages en fer.

Dans sa chute, il s'est fait des contusions graves sur le corps. Il a été admis à l'hôtel-Dieu.

Un accident de voiture rue du Tilleul — Mardi soir, un enfant de cinq ans, Léon Dumez, qui jouait sur la chaussée près du domicile de ses parents, rue du Tilleul a été renversé par la voiture de la Société de Colonisation.

L'une des roues lui a passé sur les pieds faisant des contusions aux chevilles.

Dans la rue de l'Alma. — Mardi soir vers 8 heures et demie, une dame Rosalie Hespel, femme Wuillems, demeurant rue de l'Alma, voulant fermer les volets de son habitation aperçut une dizaine d'individus occupant sur le mur de chez elle.

Elle leur fit une observation qui déplut à un nommé Joseph Dupuis, qui sans répondre lui administra une volée de coups. Mme Wuillems appela au secours et l'individu fut arrêté.

M. Fradier, commissaire de police a ouvert une enquête.

Attentat à la pudeur. — M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement a ouvert une enquête sur un attentat à la pudeur commis sur une petite fille de quinze ans, par un sieur Carlos H. qui a été arrêté.

Les Vivants et les Morts

Nous parlions hier dans le compte rendu du Festival Théodore Dubois de « Les Vivants et les Morts » dont c'était lundi la première audition.

Nous publions ce poème dont les paroles sont de M. Ph. Gilles.

Oh donc es-tu vaillant soldat
Dont le bras, terrible au combat
Dont le bras, terrible au combat
Reste inerte aux fosses profondes ?

Ou donc es-tu Vierge aux yeux doux
Qui ne pleures point, ô jeune épouse
Que pour ce sombre rendez vous,
Où la mort a bâtsé ta bouche ?

Où donc es-tu, trembiant vieillard
Qui ne verses point ton sang versier
A sauver ton or du regard
Que la tombe gustait sa proie

Où donc es-tu, ô jeune ouvrier
Pauvre mère à l'âme tendre
Cet enfant, qui cherche un baiser
Ballanant sur ton dos

Nous ne laissons aux sépultures
Qu'un vêtement trop lourd pour nous
Nous n'avons de corps, ni âmes
Et nous ne voulons rien de vous

Avec notre chair à la terre,
Nous avons tous rendus nos cœurs
Encore plus de vous mêmes
Encore meurtris de vos douleurs.

Notre vie est l'indifférence
Invisibles sans le cœur
Nous passons dans notre silence
Auprès de vous sans vous toucher.

Tarissez vos larmes sans causes
Vous qui voyez pleurer sur nous.
Si nous pressions ainsi des choses
Nous devrions pleurer sur vous.

Chronique colombophile. (Fête de la Pentecôte). — Deux grands concours offerts par l'*Union colombophile de Roubaix* :

Dimanche 24 mai, Chantilly (175 kilomètres), prix d'honneur 200 fr., répartis en dix prix de 10 francs aux dix premiers pigeons, et 20 prix de 5 fr. aux 20 suivants, soit 40 prix d'honneur, organisé par la *société l'Eclair*, établie chez M. Charles Dupontreux, rue Volaire (au Cul-de-Four). Inscription et mise en panier samedi 30 courant, de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

Lundi 25, Clermont (155 kilomètres), prix d'honneur 150 fr., répartis en 10 prix de 10 fr. aux dix premiers pigeons, et 10 prix de 5 fr. aux 10 suivants, soit 20 prix d'honneur, organisé par la *société St-Martin*, établie chez M. Vandevelde, rue de Rouchemière la grande. Inscription et mise en panier du même 24, de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

Conditions de ces concours

Mise par pigeon 1 fr 50 ; les pigeons à 0.50 participent aux prix d'honneur. Poule unique à 0.25. Poule à 0,50. Prix au 50 inscriptions.

Pigeons facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs.

Maignage secret à moyen de la bague en caoutchouc dentelée et soudée (*I. Roupot*). Constatation obligatoire par l'appareil à contrôle parfaitement approuvé par la Fédération (Vandenbosch).

Contrôleur : A. J. Delonckr.

N. B. — Pour la bonne marche des concours et éviter les encombrements : la Commission de l'Union fédérale invite MM. les amateurs à venir faire leurs pigeons de bonne heure.

Tous les Avantages

Il est plus parfumé que les autres, plus gros ; de notre qualité s'offrant un savon du Congo. On a du même coup la qualité parfaite.

Avec la qualité, pour un prix fort modéré.

Savonnerie Victor Vaissier, Paris-Roubaix.

CABINET M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 55

Consultations. — Renouvellements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. n.o.5807

TOURCOING

Bureau de Bienfaisance. — *Consultation du dimanche.* — L'admin stration a fait distribuer à tous les assistés, en temps ordinaire, du pain, du vin, annonçant que tous les dimanches et jours de fête, il y a à midi, près du local du bureau (Hôtel-Dieu) une consultation gratuite par le docteur de service.

Cette consultation du dimanche et des jours de fête était appelée, dans l'intention autrefois, à rendre des services à la classe ouvrière et particulièrement à ceux qui, travaillant toute la semaine, ne peuvent aller voir le médecin que le jeudi ou le samedi.

Nos prévisions se sont réalisées, et la consultation du dimanche est aujourd'hui plus fréquentée que celle des jours ordinaires.

Cependant, le Bureau de bienfaisance n'a fait qu'une demi publicité. Les assistés qui vont chercher leur pain à l'Hôtel-Dieu, ont reçu l'avis imprimé les prévenant que la consultation gratuite a lieu tous les jours, compris les dimanches et fêtes.

Mais nous nous demandons pourquoi les assistés qui reçoivent leur pain par les bureaux de distribution du Blanc-Seau et de la Croix-Rouge, n'ont pas reçu le même imprimé.

Et pourtant, ces deux quartiers renferment les plus malheureux indigents de la ville et tout quelles ne seraient pas pourvues de dispensaire médical, les nécessités du bureau devront, les jours ordinaires, venir à la consultation de l'Hôtel-Dieu. Pourquoi ne pas le prévenir qu'il y a une consultation le dimanche et les jours de fêtes ?

Nous nous permettons d'insister le nouveau assistés de l'administration charitable pour qu'elle prenne la détermination de faire un tableau médical complet à la Croix-Rouge (dimanche et consultations gratuites tous les jours). La ville de Lille dont l'hospitalité est à peu près celle de Tourcoing a deux dispensaires, et le bien le moins qu'il y en ait deux à Tourcoing.

Nous croyons savoir qu'il y a de grands projets pour améliorer la distribution des secours de toute nature, mais l'exécution de ces projets tardera longtemps encore.

Indépendamment des exentriques de la ville sont toujours ceux qui sont les moins bien desservis au point de vue du service médical à domicile.

Il suffirait pour stimuler le zèle des médecins de faire connaître aux assistés de la ville et de la banlieue qu'ils ont droit aux visites médicales ; qu'il suffit de demander pour cela un billet qu'ils iront porter au médecin de leur quartier. Il faudrait surtout les prévenir correctement de vive voix que si le médecin tarde à rendre sa première visite et à les renouveler à temps, ils doivent d'abord rappeler son oubli au médecin lui même, et en cas de négligence persistante aller déposer leur plainte à l'économe qui avisera à faire le nécessaire.

Par ce mode de contrôle exercé par les assistés eux-mêmes, le bureau de Bienfaisance serait renseigné de temps en temps du moins sur les faits les plus graves.

Ce contrôle par les assistés ne rendrait pas moins nécessaire le contrôle fait par le bureau directement, mais ce serait néanmoins un moyen préventif et répressif suffisant pour faire disparaître la plupart des abus.

La gare de Tourcoing. — En attendant que la Compagnie du Chemin de fer du Nord ait le bonne idée d'une gare selon l'importance du trafic, il paraît que l'on va faire quelques travaux d'entretien à la gare actuelle, peinture, etc.

C'est le cas de dire que ce ne sera pas par luxe mais par nécessité.

Impossible d'imaginer façade d'un plus piteux effet que celle de notre triste gare.

Conseil municipal. — Le conseil municipal tiendra demain soir à 8 heures a deux ème séance de la session ordinaire de mai.

Accident d'usine. — Mardi, vers neuf heures du soir, un ouvrier cardeur faisant partie de l'équipage de nuit du peignage Bin-t, rue Nve de Roubaix, Pierre Deprètre, âgé de 18 ans, a eu plusieurs doigts de la main droite mutilés entre le cylindre et le tablier, en voulant faire passer un ruban de laine. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Delattre, qui a constaté que si quelqu'un aurait lieu de pratiquer l'amputation du médius. L'index assez grièvement atteint pourrait néanmoins être conservé ; de même que le deux autres doigts. Le jeune ouvrier a été en suite reconduit à son domicile à Roubaix rue de la Chaussée. Il souchera pendant un laps de temps variant la moitié de son salaire qui était de 3 fr. par jour.

Deux fois victime. — Une cabaretière de la rue de Guisnes, Mme D., avait recueilli chez elle une femme de Roubaix, qui était brouillée avec son mari. Avant hier, pendant une absence de la cabaretière, la « logeuse » enleva l'argent du comptoir, fit un paquet de ses vêtements et prit la poudre d'escampette.

La victime du vol raconta le fait à la police, et l'agent de sûreté Catieau, en vérifiant le registre des logeurs, constata que la voleuse n'avait pas été inscrite. Procès verbal a été dressé pour ce fait à la charge des époux D..

Mise en liberté. — Le sieur Léon Arcusmant, 29 ans, dégorgeur, arrêté mardi soir sous prévention de vol au comptoir au préjudice de Mme Marcotte, cabaretière rue du Château, a été mis en liberté par le parquet.

Le second individu, Arthur Houzel, a été maintenu.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 14 et 15 Mai

Détail des opérations de la Caisse mère et des succursales

	Versements			
Tourcoing (D.)	90	dépositants	dont 10 nouv.	18.850
» (L.)	52	—	13 —	14.170
Blanc-Seau.	2	—	1 —	1.370
Croix-Rouge.	7	—	2 —	1.135
Halluin.	3	—	» —	»
Linselles	8	—	3 —	1.155
Bonnet	6	—	» —	845
Bondues	1	—	» —	200
Roubaeque	1	—	» —	150
Neuville	1	—	» —	90
nouveaux.	»	—	» —	»
Totaux.	174	—	29 —	38.481

	Remboursements			
Tourcoing (D.)	50	remb. dont	13 nouv.	18.595 23
» (L.)	81	—	2 —	9.652 45
Blanc-Seau	0	—	» —	»
Croix-Rouge	1	—	» —	895 24
Halluin	1	—	1 —	900 58
Linselles	5	—	2 —	5.753 45
Bonnet	3	—	1 —	1.080 80
Bondues	»	—	» —	»
Roubaeque	10	—	» —	616 »
Neuville	7	—	2 —	960 64
nouveaux	»	—	» —	» »
	107		22	37.098 87

Administrateurs de service pendant le mois de Mai (1re quinzaine) :

A Tourcoing : MM. F. Lambin, Lorthiois, et Grau. — A Blanc-Seau, L. Gradis. — A la Croix-Rouge, E. Lacré. — A Halluin, Watte Rey. — A Linselles, F. Duquesne. — A Ronoq Bondues, A. Boudues, Glorieux. — A Roubaeque, Dallet-Lerox. — A Neuville, A. Delbecqu. — A Mouveaux, Ag Morgage.

Les salles d'attente sont ouvertes de deux heures avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier,
L. LEDUC.

AVIS. — A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les séances des 21 et 22 courant n'auront pas lieu.

Mouveaux. — **Coups et blessures.** — Les trois frères F..., tisserands, demeurant à Roubaix, étaient venus jouiff à la danseuse de Mouveaux et désoeudaient chez leur père, qui habite la commune.

En retournant le soir, ils entrèrent à l'estaminet de l'Ancien Beau Bouquet, au chemin des Bonnets et cherchèrent querelle au cabaretier M. Louis Delcroix, qui voulut les expulser.

Il fut fortement maltraité et sa sœur Clémence, qui tenta de le tirer des mains de ses agresseurs, reçut elle-même des coups violents.

Les deux victimes de ces brutalités ont du garder le lit le lendemain.

Le gendarmerie, prévenue de cette affaire, se livre à une enquête.

LILLE

M. Méline à Lille. — M. Méline viendra très probablement à Lille, le mercredi 7 juin, donner une conférence à laquelle seront invitées toutes les notabilités agricoles et industrielles de notre région.

DOUBLE TENTATIVE DE MEURTRE

A WAZEMMES

Deux femmes blessées de coups de couteau

Depuis environ deux mois, Mlle Palmyre Pesin, servante, vivait maritalement avec un individu Vervust, Charles-Louis, tarauderie, de nationalité belge, demeurant rue d'Enmerres.

Ce dernier, ivrogne et brutal, battait constamment sa maîtresse, à un tel point que la vie commune était devenue impossible. Palmyre Pesin abandonna son amant.

Ce dernier en conçut un violent ressentiment et résolut de se venger.

Ayant appris qu'elle se trouvait dans un estaminet de la rue Colbert, Vervust s'y rendit hier, vers huit heures du soir, et se fit servir une choue. Il demanda alors à Palmyre si elle voulait revenir avec lui ; mais, celle-ci ayant refusé, Vervust tira son verre et quitta l'estaminet sans prononcer aucune parole.

Il revint environ un quart d'heure après et réitéra ses instances auprès de la jeune personne qui continua à refuser énergiquement.

Furieux, Vervust saisit un couteau à bout rond qui se trouvait sur la table et dont la cabaretière se servait pour son repas du soir et en porta plusieurs coups sur la tête de son ex-maîtresse, qui s'affaissa, perdant du sang en abondance.

La cabaretière appela au secours et se mit à la recherche d'agentes de police. En rentrant, elle se trouva en face de Vervust qui, pour s'échapper, lui porta deux coups de son arme au bras ; après quoi il prit la fuite.

M. le docteur Gosselet, appelé immédiatement, donna les premiers soins à Palmyre Pesin.

Heureusement, les coups de couteau n'intéressent que le cuir chevelu et ne présentent aucun caractère de gravité.

Après un premier pansement la blessée a été transportée à la Charité.

Quant à Vervust, il est activement recherché. C'est un individu dont le casier judiciaire est orné de plusieurs condamnations.

LE NORD

St-André. — Dans la nuit de lundi pendant que Mlle Lo..., boulanger et consorts, demeurant à St-André, fêtes des typos, à l'Alouette, des malfaiteurs se sont introduits dans son domicile, et ont volé une vingtaine de bouteilles de vin et d'autres objets.

Lomme — La garde-champêtre, Henri Dorme, arrêté et mis en cellule pour ivresse manifeste, nommé Jules Vandierendonck, demeurant, cité Malaquin impliqué de coups sur ses parents. Dorme a lancé au garde un volant coup de tête qu'il a pu heureusement éviter.

Marquette. — Le garde-champêtre Tourrel a arrêté le nommé Bourgain, âgé de 22 ans, sujet suisse pour mendicité, vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion.

Templemars-Lys — Mardi soir, vers sept heures, un incendie a détruit en moins d'une demi-heure, trois chaumières situées au lieu-dit de l'Epinette, près de la ferme du *Portiaupi* et appartenant à M. Louis Delerse, cultivateur.

C'est en faisant du feu dans la cheminée que le jeune Camille Crenz, 6 ans, l'un des enfants du propriétaire, a été victime d'un accident.

Les meubles ont été préservés ; l'immeuble était assuré.

DOUAI

Mort d'un enfant. — Une enquête est ouverte au sujet du décès d'un jeune enfant dans la famille Gresson, demeurant à Douai, rue des Poilies. Il paraît résulter que l'enfant serait mort étouffé involontairement par sa mère atteinte d'aliénation mentale et dans un accès de folie épileptique.

Ce matin la police a fait transporter le corps de l'enfant Gresson à l'Hôtel-Dieu où l'on procédera à l'autopsie ; la femme a été admise à l'hôpital comme atteinte d'aliénation mentale.